

AIDE MÉTHODOLOGIQUE

La présente aide méthodologique constitue exclusivement un document de travail destiné à l'employeur pour faciliter l'établissement de son plan d'actions sur la base du catalogue des interventions du FIPFP dans le respect des plafonds de financement y indiqués. Seules les cellules en rose sont accessibles. Les montants saisis par l'employeur sont pris en compte sans les décimales. Une fois l'aide complétée par l'employeur, les montants globaux par axe sont reportés automatiquement dans l'onglet "Plan d'actions pluriannuel" non modifiable. L'aide méthodologique est transmise, avec le Plan d'actions pluriannuel, au chargé de projet qui assure l'instruction du dossier et lui permet de vérifier le respect des plafonds de financement pour chaque aide sollicitée. Toutefois, seul l'onglet "Plan d'actions pluriannuel" constitue le document officiel produit aux instances décisionnaires du FIPFP et annexé à la future convention juridique.

Fiche n° (catalogue des interventions 01/09/2022)	Axe du plan d'actions	Nombre d'agents éligibles/ heures/ ou autres unités	Montant par agent éligible/ par heure/ par autre unité ou montant forfaitaire	Budget global du Programme d'actions	Financement du FIPFP dans la limite des plafonds du catalogue	Taux de participation	Financement de l'employeur	Taux de participation
	Recrutement des travailleurs en situation de handicap			1 139 100 €	531 400 €	46,65%	607 700 €	53,35%
1	Prothèses auditives	5	1 700 €	8 500 €	8 500 €		0 €	
3	Orthèses et prothèses externes	5	1 000 €	5 000 €	4 500 €		500 €	
2	Fauteuil roulant	4	5 000 €	20 000 €	20 000 €		0 €	
26	Chèques emploi service universel, chèque vacances	0		- €			0 €	
4	Aide au parcours dans l'emploi des personnes handicapées	0		- €			0 €	
5	Aide aux déplacements en compensation du handicap	10	5 000 €	50 000 €	10 000 €		40 000 €	
6	Abonnement plateforme milieu protégé			- €			0 €	
8	Accompagnement socio-pédagogique- contrats particuliers	0		- €			0 €	
7	Indemnité d'apprentissage	40	13 000 €	520 000 €	416 000 €		104 000 €	
9	Prime à l'insertion durable	5	4 000 €	20 000 €	20 000 €		0 €	
11	Prime à l'insertion vers le milieu ordinaire	0		- €			0 €	
24	Formation dans le cadre d'un apprentissage	10	1 500 €	15 000 €			15 000 €	
10	Indemnité de stage	0		- €			0 €	
12	Étude de poste	10	1 300 €	13 000 €			13 000 €	
13	Aide à l'adaptation du poste de travail	20	1 000 €	20 000 €	18 000 €		2 000 €	
14	Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans la vie professionnelle	4	4 400 €	17 600 €	11 733 €		5 867 €	
15	Auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles	4	4 000 €	16 000 €	10 667 €		5 333 €	
16	Aide au tutorat d'accompagnement	40	10 000 €	400 000 €			400 000 €	
17	Interprète en LSF, codeur LPC, transcripateur (action individuelle)	100	140 €	14 000 €	12 000 €		2 000 €	
17	Équipement visio-interprétation LSF			- €			0 €	
18	Évaluation des capacités professionnelles de la personne	2	10 000 €	20 000 €			20 000 €	
18	Soutien médico-psychologique	0		- €			0 €	
18	Accompagnement sur le lieu de travail	0		- €			0 €	
20	Formation destinée à compenser le handicap	0		- €			0 €	
20	Rémunération de l'agent suivant une formation destinée à compenser le handicap	0		- €			0 €	
25	Surcoûts liés aux actions de formation	0		- €			0 €	
	Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes			106 000 €	34 600 €	32,64%	71 400 €	67,36%
1	Prothèses auditives	10	1 700 €	17 000 €	3 000 €		14 000 €	
3	Autres prothèses et orthèses			- €			0 €	
2	Fauteuil roulant			- €			0 €	
4	Aide au parcours dans l'emploi des personnes handicapées			- €			0 €	
5	Aide aux déplacements en compensation du handicap	4	5 000 €	20 000 €	5 000 €		15 000 €	
12	Étude de poste	4	1 300 €	5 200 €			5 200 €	
13	Aide à l'adaptation du poste de travail	4	1 000 €	4 000 €	3 600 €		400 €	
14	Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans la vie professionnelle			- €			0 €	
15	Auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles			- €			0 €	
16	Aide au tutorat d'accompagnement			- €			0 €	
17	Interprète en LSF, codeur LPC, transcripateur (action individuelle)	120	140 €	16 800 €			16 800 €	
17	Équipement visio-interprétation LSF			- €			0 €	
18	Évaluation des capacités professionnelles de la personne	2	10 000 €	20 000 €			20 000 €	
18	Soutien médico-psychologique			- €			0 €	
18	Accompagnement sur le lieu de travail			- €			0 €	
19	Bilan de compétences / bilan professionnel	4	2 000 €	8 000 €	8 000 €		0 €	
20	Formation destinée à compenser le handicap			- €			0 €	
20	Rémunération de l'agent suivant une formation destinée à compenser le handicap			- €			0 €	
21	Formation dans le cadre de la Période de Préparation au Reclassement	10	300 €	3 000 €	3 000 €		0 €	
22	Formation dans le cadre d'un reclassement statutaire ou d'un changement d'affectation pour inaptitude	40	300 €	12 000 €	12 000 €		0 €	
23	Formation de reconversion d'un agent atteint d'une maladie évolutive			- €			0 €	
23	Rémunération de l'agent atteint d'une maladie évolutive pendant la formation de reconversion			- €			0 €	
25	Surcoûts liés aux actions de formation			- €			0 €	
	Maintien dans l'emploi			732 600 €	282 000 €	38,49%	450 600 €	61,51%
1	Prothèse auditive	60	1 700 €	102 000 €	50 000 €		52 000 €	
3	Orthèses et prothèses externes	8	1 300 €	10 400 €	5 000 €		5 400 €	
2	Fauteuil roulant	4	5 000 €	20 000 €	18 000 €		2 000 €	
26	Chèques emploi service universel, chèque vacances	0		- €			0 €	
4	Aide au parcours dans l'emploi des personnes handicapées	0		- €			0 €	
5	Aide aux déplacements en compensation du handicap	30	5 000 €	150 000 €	30 000 €		120 000 €	
12	Étude de poste	30	1 300 €	39 000 €			39 000 €	
13	Aide à l'adaptation du poste de travail	150	1 000 €	150 000 €	130 000 €		20 000 €	
14	Auxiliaire dans le cadre des actes quotidiens dans la vie professionnelle	8	4 400 €	35 200 €	9 000 €		26 200 €	
15	Auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles			- €			0 €	
16	Aide au tutorat d'accompagnement			- €			0 €	
17	Interprète en LSF, codeur LPC, transcripateur (action individuelle)	1000	140 €	140 000 €	40 000 €		100 000 €	
17	Équipement visio-interprétation LSF			- €			0 €	
18	Évaluation des capacités professionnelles de la personne	16	1 000 €	16 000 €			16 000 €	
18	Soutien médico-psychologique			- €			0 €	
18	Accompagnement sur le lieu de travail			- €			0 €	
19	Bilan de compétences / bilan professionnel	30	1 000 €	30 000 €			30 000 €	
20	Formation destinée à compenser le handicap	20	2 000 €	40 000 €			40 000 €	
20	Remboursement de la rémunération de l'agent suivant une formation liée à la compensation du handicap			- €			0 €	
25	Surcoûts liés aux actions de formation			- €			0 €	
	Formations des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés			24 000 €	0 €	0,00%	24 000 €	100,00%
28	Formation des acteurs internes de la politique handicap	12	2 000 €	24 000 €	0 €		24 000 €	
	Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'handicap			22 800 €	0 €	0,00%	22 800 €	100,00%
27	Communication / information / sensibilisation des collaborateurs		20 000 €	20 000 €			20 000 €	
17	Interprète en LSF, codeur LPC, transcripateur (manifestation collective)	20	140 €	2 800 €			2 800 €	
17	Équipement visio-interprétation LSF (manifestation collective)			- €			0 €	
	Accessibilité Numérique			283 800 €	52 000 €	18,32%	231 800 €	81,68%
29	Pré-audit ou audit rapide d'accessibilité numérique	8	3 000 €	24 000 €	12 000 €		12 000 €	
30	Audit initial d'accessibilité numérique	40	5 000 €	200 000 €	20 000 €		180 000 €	
31	Appui à la mise en œuvre de l'accessibilité numérique	4	10 000 €	40 000 €	20 000 €		20 000 €	
32	Audit de validation	9	2 200 €	19 800 €			19 800 €	
	Actions innovantes			120 000 €	0 €	0,00%	120 000 €	100,00%
	Innovation (dispositif hors catalogue)			120 000 €	0 €		120 000 €	
	Autres dispositifs de l'employeur			- €			0 €	#DIV/0!
	Autre dispositif ou participation employeur						0 €	
	Total			2 428 300 €	900 000 €	37,06%	1 528 300 €	62,94%

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20251205-lmc1111155-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/12/2025
Date de réception préfecture : 12/12/2025
Publié le : 12/12/2025